

Entreprise : Vers Une Nouvelle Forme De Performance ?



23 juillet 2018

La valeur d'une entreprise ne se réduit plus à son rendement mais à l'ensemble des actions générant un impact positif sur la société. C'est en substance, le message lancé par Bruno Le Maire, Ministre de l'Économie lors de la présentation du projet de loi l'intermédiaire pour un « Plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) ».

En souhaitant redéfinir la notion de performance des entreprises, Bruno Le Maire propose un nouveau modèle d'entreprise. Comment l'appréhender ? Quelques pistes de réflexions dans l'optique des discussions qui vont animer le Parlement en septembre.

La responsabilité sociétale, l'avènement d'un nouveau modèle d'entreprise

L'entreprise ne se résume pas à la réalisation de profits : elle a une dimension sociale et environnementale. C'était en substance le discours de Bruno Le Maire lors de la remise, le 9 mars dernier, du rapport « Entreprise et intérêt général » piloté par Jean-Dominique Senard, président du groupe Michelin et Nicole Notat, ancienne secrétaire générale de la CFDT et présidente de Vigeo-Eiris.

Une ambition importante qu'on doit saluer. Néanmoins, celle-ci peut sembler illusoire, au regard des différentes lois et normes produites ces dernières années sur la responsabilité des entreprises : la loi Grenelle 2, loi relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, la célèbre ISO 26000). Cela uniquement en France, mais le cas est à peu près similaire dans certains pays d'Asie.

Alors, le projet de loi PACTE une simple confirmation des ambitions du passé ? Les débats nous donneront des éléments de réponse. Attendons. Je vois néanmoins dans ce texte, l'esquisse d'un nouveau mode de gouvernance, celui d'une entreprise plus ouverte, plus intégrée dans les affaires de la Cité, une entreprise politique, et performante à la fois ?

Définir sa performance, une remise en question

« Notre grand et glorieux chef-d'œuvre c'est vivre à propos » ces mots de Michel Montaigne illustrent la nécessité de bien choisir son rythme, celui qui nous ressemble au risque de générer des externalités négatives. Quid de l'entreprise ?

Face à une concurrence croissante, mondialisée et fortement digitalisée, les entreprises doivent définir le modèle de performance qui leur ressemble et en même temps qui les différencie auprès des acteurs du marché.

Il n'est pas question de définir ici, un plan d'actions tout fait. Cela n'a pas de sens, chaque entreprise, en adéquation avec son cadre réglementaire, doit faire l'effort d'identifier ce qui caractérise sa performance. De fait, voici quelques éléments de réponse présentés sous la forme d'un retour d'expérience.

Chez ThomasLloyd, nous avons notamment fait le choix de soutenir notre modèle de croissance avec trois piliers interconnectés : économique, sociétal et environnemental.

Depuis plus de 15 ans, nous avons la volonté d'assurer à nos clients des niveaux de rendement en matière d'investissement élevés – indépendamment de l'évolution globale du marché des capitaux.

A cela, nous souhaitons concentrer notre portefeuille dans des projets d'infrastructures ayant une forte dimension environnementale. Ils permettent d'économiser des centaines de milliers de tonnes d'émissions de CO₂ année après année et de préserver la qualité de l'air et de l'environnement. Oui, l'instar de Bruno Le Maire, nous pensons systématiquement nos projets au travers de son impact social et sociétal.

Ce triptyque définit notre vision de la performance, notre rythme, celui qui donne du sens à nos projets et qui in fine nous permet de participer, à notre niveau, au développement du progrès humain.